

[Texte]

coming here to put in my 2¢, because it will not be listened to anyway? The overwhelming majority on the other side will do whatever they want. They will make their decisions in caucus and come here, and our arguments will be for naught.

In the past, we worked together. Often I was convinced by Mr. Schellenberger, Mr. Oberle or Mr. Manly. He would win me to his arguments; sometimes I would win him to my argument, and we operated in that way. In a sense, we broke new ground in this committee. The work of this committee was used as a model for many other committees which wanted to move in the direction of reform in Parliament. I can recall we held press conferences with respect to the James Bay problems and put Mr. Munro to task for not proceeding with certain matters, and we did it unanimously. There was no disagreement. So maybe, Mr. Chairman, I do not know if we have to adopt . . . well, maybe we can adopt the official, the quorum, rule for voting today, and then leave the quorum for hearing evidence. Maybe the Parliamentary Secretary would like to deliberate upon it and discuss it a little bit further with his colleagues. But I think to have the right to proceed with the work of the committee without the opposition being present . . . Most meetings are well scheduled; they are scheduled in advance. We know if witnesses are coming from afar in the country. Both opposition parties can substitute members to make sure that we are here, but if there is the right to proceed without members of the opposition being here . . .

• 0955

As I say, I really would like to see the rule we adopted in the last Parliament with more members from the government side. I think that is reasonable. But I see no reason why we have to have the kind of quorum rule as suggested by the parliamentary Secretary.

The Chairman: Mr. Manly.

Mr. Manly: Further to that, Mr. Chairman, I want to emphasize that in the combined opposition there are 70 members. Speaking for my party and, I think also, for the Liberal Party, we have a great deal of respect for this particular committee. We are not interested in stonewalling or preventing meetings from happening. But we do want to insist that there should be some representation from opposition parties before any hearings are held. That to me seems to be a simple parliamentary courtesy to the opposition, as well as a requirement if this committee is going to work effectively in a non-partisan way.

I am sure, as Mr. Allmand has said, that between our two parties, we can ensure that there is somebody here so that the work of the committee will not be held up in any way, and that we will respect the ongoing work of the committee, and not want to see witnesses arrive and be embarrassed. We would not want that to happen.

But at the same time, we feel that this motion which is being presented really would leave the committee suspect. We feel that the whole system is under attack by this kind of motion

[Traduction]

donner mon opinion, puisqu'on ne m'écouterà pas de toute façon? La majorité écrasante d'en face fera ce qu'elle veut. Ces gens prendront leur décision au caucus puis viendront ici, et nous présenterons nos arguments en vain.

Dans le passé, nous avons travaillé en collaboration. Souvent, M. Schellenberger, M. Oberle ou M. Manly arrivaient à me convaincre. Ils arrivaient à me faire accepter leurs arguments; parfois c'est moi qui parvenait à leur faire accepter mon argument, et nous travaillions de cette façon. En un sens, nous avons innové dans ce Comité. Les travaux de ce Comité ont été utilisés comme modèle par bien d'autres comités intéressés à la réforme parlementaire. Je me rappelle que nous avons tenu des conférences de presse sur les problèmes de la Baie James et que nous avons unanimement fustigé M. Munro pour ne pas avoir traité certaines questions. Il n'y avait pas de désaccord. Alors peut-être, monsieur le président, je ne sais pas si nous devons adopter . . . eh bien, nous pouvons peut-être adopter aujourd'hui la règle du quorum pour le vote et laisser de côté la question du quorum pour ce qui est des témoignages. Le secrétaire parlementaire voudrait peut-être y réfléchir et en discuter un peu plus longuement avec ses collègues. Mais je pense que si l'on permet au comité de siéger sans que l'Opposition soit présente . . . l'horaire de la plupart des réunions est bien fait; elles sont prévues longtemps à l'avance. Nous savons si des témoins viennent de régions éloignées du pays. Les deux partis d'opposition peuvent envoyer des suppléants pour être sûrs qu'il y a quelqu'un, mais si le comité peut aller de l'avant sans que l'opposition soit présente . . .

Je voudrais que nous reprenions la règle que nous avons adoptée lors de la dernière législature, où nous avions la majorité. Je crois que c'est raisonnable. Je ne vois aucune raison pour adopter la règle du quorum que propose le secrétaire parlementaire.

Le président: Monsieur Manly.

M. Manly: Dans le même ordre d'idées, monsieur le président, je désire souligner le fait qu'ensemble, les deux partis d'opposition comptent 70 membres. Je parle au nom de mon parti et, je le crois, au nom du parti libéral également, lorsque je dis que nous avons un grand respect pour ce comité. Nous ne sommes pas intéressés à tergiverser ou à empêcher la tenue de réunions. Cependant, nous insistons sur le fait que l'opposition devrait être représentée avant la tenue de quelque réunion que ce soit. Cela me paraît être d'une courtoisie parlementaire élémentaire envers l'Opposition, et c'est essentiel si le comité doit bien travailler de façon non partisane.

Comme le disait M. Allmand, je suis certain que entre nos deux partis, nous pouvons nous assurer qu'il y aura quelqu'un ici afin que les travaux du comité ne soient retardés d'aucune manière; nous respecterons la continuité des travaux du comité et nous ne voulons pas que les témoins qui se présentent soient gênés. Nous ne voulons pas que cela se produise.

Cependant, nous croyons que cette motion jetterait une mauvaise lumière sur le comité. Nous croyons que tout le système est menacé par ce genre de motion selon laquelle notre